



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES 2017

Je soussignée, Diane Dufresne, trésorière et directrice, Service des finances de la Ville de Candiac, donne avis à tous les contribuables de la Ville que :

- le rôle général de perception des taxes municipales pour l'année 2017, aux termes de l'article 503 de la *Loi sur les cités et villes*, a été déposé à mon bureau le 4 janvier 2017;
- nous procéderons à l'envoi des comptes de taxes dans les délais impartis et que ceux-ci seront payables en tout ou en partie selon ce qui est prévu au *Règlement 1380 décrétant les taux de taxes et compensations pour l'année 2017*.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Candiac, ce 4 janvier 2017.

Diane Dufresne
Trésorière et directrice
Service des finances